

**EXTRAIT du REGISTRE DES
DÉLIBÉRATION
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PÉROUGES**

2025063

Séance du 4 décembre 2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 15 L'an deux mil vingt-cinq et le quatre décembre à 20h00, le
En exercice : 15 Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué,
Présents : 09 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de
Votants : 14 ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS,
 Maire,

Date de la convocation

27/11/2025

Date d'affichage

27/11/2025

Présents : Nathalie **MICOLAS**, Jean-Luc **VIBERT**, Florence **DE POUMEYROL**, Gérard **FLEJOU**, Christelle **MORTEL**, Marlène **BLASQUEZ**, Philippe **LAMBERT**, Paul **VERNAY**, Paul **SAISSET**.

Absents excusés : Alain **MORGILLO** donne pouvoir à Christelle **MORTEL**, Marie-Victoire **PASSERAT DE LA CHAPELLE** donne pouvoir à Jean-Luc **VIBERT**, Gilberto **GRECO** donne pouvoir à **Florence De POUMEYROL** et Maryvonne **HERRENKNECHT** donne pouvoir à Gérard **FLEJOU**, Éric **MEUNIER** donne pouvoir à Marlène **BLASQUEZ**, et Frédéric **MALBOS**.

Absents : Néant

Florence De POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

Objet de la délibération :

LA GLAYE : rénovation des feux tricolore
Validation de l'opération et demande d'aide financière

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder au changement des feux tricolore au carrefour de La Glaye.

Une offre de prix a été transmise par l'entreprise SOBECA pour un montant de 29 608,30 € H.T.

Afin de mener à bien ce projet, une demande d'aide financière va être réalisée auprès de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain.

Afin de fixer le montant qui pourrait être alloué à la commune, le plan prévisionnel de financement est décrit comme suit:

DÉPENSES		RECETTES	
SOBECA		CCPA	
Devis du 26/11/2025	29 608,30	<i>FDCG v6 50 % du coût</i>	14 804,15
			▼
H.T.	29 608,30	Autofinancement H.T.	14 804,15
T.T.C.	35 529,96	Autofinancement T.T.C.	20 725,81

2025063

Suite à cet exposé, madame le Maire demande au Conseil de valider l'offre de prix de l'entreprise SOBECA ainsi que l'autorisation d'effectuer la demande d'aide financière auprès la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain.

Après en avoir délibérer avec 14 pour, 0 abstention et 0 contre, le conseil municipal :

- Article 1** valide les dépenses pour cette opération d'investissement ;
- Article 2 :** fixe le plan de financement de cette opération comme présenté ci-dessus ;
- Article 3 :** accepte de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain au titre du fonds de concours V6 ;
- Article 4 :** dit que les dépenses seront prévues au budget ;
- Article 5 :** autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

A Pérouges,

Le secrétaire,
Florence De POUMEYROL

Le Maire,
Nathalie MICOLAS

